

<b>Zeitschrift:</b>	Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens
<b>Herausgeber:</b>	Association pour la défense des intérêts jurassiens
<b>Band:</b>	53 (1982)
<b>Heft:</b>	10: Laufon : le choix
<b>Artikel:</b>	Aperçu historique
<b>Autor:</b>	Clivaz, Rémy
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-824543">https://doi.org/10.5169/seals-824543</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Aperçu historique



## 1. Les pieuses impostures ou comment Laufon entra dans l'Evêché de Bâle

En 999, Rodolphe III, le dernier roi burgonde, donna le monastère de Moutier-Grandval à l'évêque de Bâle, Adalbéron II. De la sorte le pouvoir suprême sur la partie supérieure de la vallée de la Birse, sur les vallées de la Sorne et de la Suze (y compris la région biennoise) revint à l'Evêché de Bâle. Par la suite, étant resté sans descendance, Rodolphe III céda, avec effet à son décès, l'ensemble de son royaume à son neveu, l'empereur Henri II, dit le Saint. Mais comme celui-ci ne survécut pas à son oncle, ce fut en fait son successeur, Conrad II, qui, en 1033, put rattacher la Bourgogne à son empire. En 1041, l'évêque de Bâle reçut de l'empereur Henri III l'Augstgau et le Sisgau, ainsi que des biens dans la Forêt-Noire. Avec le Sisgau, l'Evêché acquit les châteaux de Zwingen et d'Angenstein. Désormais la seigneurie de Laufon faisait figure de corps étranger au milieu du territoire épiscopal. De plus Laufon dépendait de la souveraineté du monastère de Saint-Blaise dans la Forêt-Noire.

Le conflit pour la possession de la seigneurie de Laufon entre l'évêque et l'abbaye de Saint-Blaise dura de 1120 à 1141. De part et d'autre on en arriva, sous l'autorité des crosses, à de douteuses machinations telles que des falsifications de documents par exemple. Cependant ces dernières ne furent jamais considérées que comme de

« pieuses impostures ». Les deux parties en cause ne réussirent pas à se mettre d'accord à propos de Laufon. Pour résoudre le litige, il fallut attendre l'intervention d'une cour de justice de Strasbourg qui, en 1141, permit l'élaboration d'un compromis. L'évêque renonçait à toute prétention en Forêt-Noire et recevait en échange quatre seigneuries : Sierentz et Oltingen en Alsace, Villnachern en Argovie et Laufon sur la Birse. C'est ainsi que le village de Laufon, grâce à passablement de cabales, d'une façon quelque peu équivoque, fut incorporé à l'Evêché de Bâle.

## 2. Comment Laufon devint une ville

Le 26 décembre 1296, l'évêque Pierre de Reichenstein remit aux habitants de Laufon une lettre de franchise par laquelle la localité d'alors fut élevée en bonne et due forme au rang de ville. La fondation de la cité n'eut certainement pas lieu à l'emplacement de l'ex-seigneurie. Celle-ci se trouvait sur la rive droite de la Birse, autour de l'ancienne église Saint-Martin, dans les environs de l'actuel cimetière à la Wahlenstrasse. La nouvelle ville a sûrement été construite d'un seul trait dans une zone jusque-là inhabitée, à gauche de la Birse. Ce centre moyenâgeux est aujourd'hui encore conservé dans ses caractéristiques essentielles. Avec sa rue principale en ligne droite entre les deux portes de

l'enceinte, il représente pour le visiteur l'attraction touristique primordiale.

Les causes du développement de la jeune ville sont évidentes. A l'époque du brigandage généralisé, le commerce y trouva une sécurité accrue. Elle offrit aux marchands de bons relais. Dans de telles villes s'établirent des artisans qui approvisionnèrent les villages avoisinants de leurs produits et elles furent en mesure d'augmenter les revenus du souverain.

Enfin Laufon joua le rôle d'un rempart solide contre les perpétuelles poussées vers le nord des comtes de Thierstein.

Mais Laufon ne put empêcher les Soleurois, successeurs des nobles de Thierstein, de prendre carrément la petite ville en tenaille. Ils atteignirent la Birse près de Bärschwil et de Dornach et en deux bonds audacieux poussèrent en avant jusque dans le Leimental et à Petit-Lucelle. Pour ce faire, les Soleurois prirent le chemin de la moindre résistance. Sur le flanc sud-ouest, la supériorité bernoise leur interdisait toute velléité d'extension; ils durent orienter leurs ambitions au-delà du Passwang. La complexité actuelle des frontières cantonales montre que l'essor de Bâle ne sut contenir l'expansion de Soleure et plus tard celle de Berne.

Toutefois il ne faudrait pas accorder à la fondation de la ville en 1296 une importance par trop démesurée. Le conseil était élu librement par les citoyens, pourtant l'évêque lui-même nommait à vie l'intendant de la ville. Pratiquement le bailli de l'évêque, siégeant au château de Zwingen, s'occupait des affaires administratives les plus importantes. Du côté du marché on était également assez limité. Certes il existait un petit marché hebdomadaire, mais le traditionnel marché de nos jours, le premier mardi de chaque mois, ne fut autorisé qu'en 1620.

### **3. De fougueux sujets durant la Réforme**

Un soulèvement de paysans accompagna la rupture confessionnelle du XVI<sup>e</sup> siècle. La marque distinctive des insurgés était le soulier à lacets, par opposition au soulier à boucles de la noblesse. En 1525, les Laufonnais se rendirent dans la vallée de Delémont. En chemin ils dévastèrent et brûlèrent le monastère de Lucelle. Le 27 septembre de la même année, les paysans révoltés bien que sujets de l'évêque conclurent une alliance avec la ville de Bâle devenue réformée. Pendant 50 ans, dans toutes les églises du Laufonnais à l'exception de la chapelle Saint-Oswald à Zwingen, on célébra le culte protestant. Les rapports entre le souverain épiscopal et les sujets rebelles furent marqués par une grande tension. Les Confédérés voulaient s'interposer, sans succès cependant, car ils étaient eux-mêmes séparés en deux camps ennemis. Le malheureux prince-évêque n'était alors plus qu'un jouet entre les mains des Bâlois réformés, des Soleurois avides de conquêtes et des paysans en colère. La ville de Laufon prit pleinement part à ces événements. Avec l'alliance bâloise elle avait tout à coup deux maîtres à servir: l'évêque et la ville de Bâle nouvellement passée à la Réforme. En réalité Laufon ne voulait être redevable de la fidélité à quiconque et s'amusa à les dresser l'un contre l'autre. On peut considérer que pour Laufon la Réforme fut moins un problème confessionnel que politique et social.

### **4. Comment les Laufonnais devinrent bernois**

En 1815, les vainqueurs de Napoléon réorganisèrent l'Europe à leur convenance au Congrès de Vienne. La canton de Berne s'y assura le dédommagement

de la perte du Pays de Vaud et de l'Argovie. Ainsi la vallée de Laufon, comme les autres parties de l'ancien évêché de Bâle, sans aucune consultation de ses habitants, devint bernoise par un simple trait de plume.

D'abord Laufon appartint au baillage de Delémont. A cette époque, il y avait à la tête de chaque circonscription, nommé par le Petit Conseil, un bailli qui était à la fois représentant du Gouvernement, fonctionnaire d'administration, président de tribunal et employé d'état civil.

Toutes ces tâches ne pouvaient être maîtrisées par une seule personne. Le baillage démesuré de Delémont fut divisé en lieutenances de justice subordonnées au bailli. La vallée de Laufon était composée de deux de ces subdivisions. Ce n'est qu'en 1823 que Laufon obtint son propre tribunal. La charge de l'actuel préfet fut introduite en 1832, mais toujours dans la dépendance fonctionnelle de Delémont. Finalement le décret du 3 septembre 1846 du Grand Conseil fit de Laufon, en raison de la différence de langue et de mentalité, un district à part entière, le plus jeune des 30 arrondissements du canton de Berne.

## 5. Repères historiques

**1141** La seigneurie de Laufon, suite à un singulier compromis, passe de la possession du monastère de Saint-Blaise à celle de l'évêque de Bâle.

**1296** Le 26 décembre: remise de la lettre de franchise par l'évêque Pierre de Reichenstein.

**1300-1450** Dans l'embarras financier, l'évêque de Bâle donne Laufon en gage aux comtes de Pfirt, Saugern et Thierstein.

**1459** A l'extinction de la famille de Ramstein, Laufon retourne dans la Principauté épiscopale.

**1525** Alliance avec Bâle et passage à la Réforme.

**1588-1589** Contre-Réforme par l'entremise de l'évêque Christophe Blarer de Wartensee.

**1618-1648** Guerre de Trente Ans: pillages et rançonnements répétés.

**1730-1740** Soulèvement paysan sous la direction de Hans Tschäni. Troubles.

**1792** Court intermède dans la République rauracienne.

**1793** Dans le département français du Mont-Terrible.

**1815** Entrée dans le canton de Berne en association avec Delémont.

**1846** Plus jeune district bernois indépendant.

**1870** Fondation de la paroisse catholique chrétienne.

**1875** Ouverture de la ligne ferroviaire Bâle - Laufon - Delémont.

**De 1920 à aujourd'hui** Extraordinaire développement industriel.

**1946** Commémoration du 650<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de la ville.

Rémy Clivaz  
d'après Léo Jermann,  
*Jurablätter*,  
1968, p. 169 et ss.